



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

cotisations

Question écrite n° 128572

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de Mme la ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État, porte-parole du Gouvernement, sur l'application du dispositif dit « réduction Fillon ». Il lui demande de lui faire connaître les modalités pratiques de mise en oeuvre existantes permettant une parfaite connaissance de ce dispositif de la part des artisans et commerçants.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 128572

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : Budget, comptes publics et réforme de l'État

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 21 février 2012, page 1453

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)